



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1984^e SÉANCE : 13 JANVIER 1977

NEW YORK

LIBRARY

101378

AC

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1984)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRIEME SEANCE

Tenue à New York le jeudi 13 janvier 1977, à 15 heures.

Président : M. Oleg A. TROYANOVSKY
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1984)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262).

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262)

1. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Conformément aux décisions que le Conseil de sécurité a prises à la dernière séance, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Botswana, du Maroc, de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie et du Lesotho à prendre part, sans droit de vote, à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Sur l'invitation du Président, M. A. M. Mogwe (Botswana) prend place à la table du Conseil; M. M. S. Zaimi (Maroc), M. S. G. Mwale (Zambie), M. I. A. Sepetu (République-Unie de Tanzanie) et M. L. E. Mathaba (Lesotho) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : En ma qualité de président du Conseil de sécurité, j'ai reçu, des

représentants du Mozambique, de la Sierra Leone, de la Yougoslavie et du Kenya, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question dont le Conseil est saisi. Conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et compte tenu aussi de la pratique établie, je me propose, en l'absence d'objections, d'inviter les représentants de ces pays à prendre part, sans droit de vote, à l'examen de la question. Je les prie donc d'occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la Salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. J. C. Lobo (Mozambique), Mme S. Y. Gbujama (Sierra Leone), M. J. Petric (Yougoslavie) et M. F. M. Kasina (Kenya) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Le premier orateur inscrit est le représentant de la Zambie, ministre des affaires étrangères de ce pays. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. MWALE (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir permis à ma délégation de participer à cette importante réunion. Nous savons que vous venez d'assumer les importantes fonctions de représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Vous me permettez donc de saisir cette occasion pour vous souhaiter une entière réussite. Je voudrais également vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Votre grand pays, l'Union soviétique, s'est engagé à l'égard de la lutte de libération de l'Afrique australe, à laquelle il a contribué de manière inestimable. Il est donc juste que la présente réunion du Conseil ait lieu sous votre éminente présidence, car il ne saurait y avoir de doute quant à la solidarité de l'Union soviétique avec le Gouvernement et le peuple du Botswana, victimes des actes d'agression racistes, barbares et arbitraires commis par le régime minoritaire d'Ian Smith dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud.

5. En Zambie, nous avons toujours affirmé que l'existence et les activités d'oppression des régimes minoritaires racistes blancs en Afrique australe constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons maintes fois invité la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, non seulement à reconnaître ce fait mais aussi, et plus encore, à agir de manière décisive pour

mettre fin au colonialisme, à l'oppression, au racisme et à la domination de la minorité en Afrique australe.

6. Ce n'est pas la première fois que des actes d'agression commis par le régime illégal de Rhodésie du Sud contre des Etats voisins sont portés à l'attention du Conseil de sécurité. En janvier 1973, le Conseil a examiné l'agression commise par le régime illégal d'Ian Smith contre son propre pays. A ce propos, le Conseil, entre autres, s'est occupé de la nécessité de mettre immédiatement fin au régime illégal d'Ian Smith en tant que moyen efficace de mettre un terme à ses agissements hostiles contre ses voisins. Mais cette colonie britannique a continué impunément à commettre des actes d'agression contre des pays indépendants voisins.

7. La plainte présentée aujourd'hui par le Botswana est une nouvelle manifestation de menace sans cesse croissante pour la paix et la sécurité internationales que représentent les régimes minoritaires racistes blancs d'Afrique australe. Ces régimes sont devenus de plus en plus agressifs au fil des ans. Ils commettent des atrocités contre la majorité noire à l'intérieur des territoires visés et, comme si ce n'était pas là un scandale suffisant, ils ont de plus en plus recours à des actes d'agression bien orchestrés contre des pays africains indépendants voisins. Le Conseil de sécurité se rappellera qu'il a déjà examiné des actes d'agression commis par ces régimes contre l'Angola, le Mozambique et son propre pays, la Zambie.

8. L'agression contre les Etats voisins n'est que l'une des méthodes par lesquelles les régimes minoritaires racistes blancs cherchent à survivre. Il y a aussi agression interne contre la majorité noire sous la forme d'assassinats brutaux et sauvages de civils innocents, dont des femmes et des enfants, des actes de viol, d'intimidation, des arrestations arbitraires, la détention, l'emprisonnement et la torture, le pillage, l'exploitation et l'asphyxie économiques. De plus, ces régimes s'occupent activement de former des fantoches parmi les chefs tribaux et autres éléments fourvoyés dont ils font étalage en tant que représentants de la majorité opprimée dans la tradition bien connue qui consiste à diviser pour régner. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la prétendue conférence constitutionnelle de Windhoek en Namibie, l'indépendance factice du bantoustan Transkei en Afrique du Sud et la situation lamentable en Rhodésie du Sud en ce qui concerne les chefs tribaux qui étaient membres du prétendu cabinet d'Ian Smith et qui maintenant, selon ses instructions, ont constitué un prétendu parti politique, la Zimbabwe United People's Organization (ZUPO), dont l'objectif est assurément de faire barre au nationalisme véritable du Zimbabwe et d'émousser l'appui au mouvement de libération.

9. Mon frère et collègue, Archie Mogwe, ministre des affaires extérieures du Botswana, a plaidé la cause de son pays de la manière la plus éloquente et la plus émouvante [1983^e séance]. Il a fait au Conseil de sécurité l'inventaire des actes réitérés d'agression commis contre le Botswana par la minorité illégale, le régime raciste d'Ian Smith, dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Il a également réaffirmé que le Gouvernement et le peuple du Botswana s'étaient engagés à l'égard de la libération de la Rhodésie du Sud et même de celle de l'Afrique australe dans son ensemble.

10. En Zambie, nous comprenons fort bien les immenses sacrifices que consent le Botswana pour la libération de l'Afrique australe. Nous admirons beaucoup le courage, les principes, la hauteur de vues et la ténacité dont fait preuve le Botswana dans la poursuite de ses objectifs. La Zambie est en complète solidarité avec le Botswana.

11. Le peuple du Botswana est un peuple qui aime la liberté et la paix. Il souhaite la liberté et l'indépendance pour lui comme aussi pour ses frères et soeurs opprimés du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud. Il désire la paix dans la liberté et non pas dans la servitude, pour lui comme pour ses frères et soeurs opprimés. Le Botswana consent donc aujourd'hui d'immenses sacrifices pour la libération d'un peuple, objectif dont la réalisation représente le devoir et la responsabilité collectifs de la communauté internationale.

12. Du fait de sa situation géopolitique, le Botswana accueille des réfugiés de tous les pays d'Afrique australe où dominent des minorités blanches. Le nombre de ces réfugiés augmente de jour en jour tandis que deviennent plus aigus les instruments de l'oppression et de la répression dans ces territoires. Le Botswana a l'obligation morale, et en fait la responsabilité internationale, de venir au secours des réfugiés. Mais, en raison des conditions propres à ce pays, le Gouvernement du Botswana a précisé à maintes reprises qu'il n'y a pas de combattants de la liberté maintenant des bases militaires sur le territoire ou opérant à partir de celui-ci.

13. De toute évidence, l'objectif du régime de Smith, qui commet des actes d'agression contre le Botswana, est de contraindre ce pays à abandonner son attitude de principe contre le racisme, l'oppression et la domination de la minorité blanche en Rhodésie du Sud. En exerçant cette pression, il espère contraindre le Botswana à renoncer à accorder asile politique à ceux qui s'enfuient des griffes de l'oppression et de la répression en Rhodésie du Sud. Peut-être n'est-il pas surprenant que le régime de Smith, force du mal, poursuive les victimes de l'oppression jusqu'au Botswana sous le prétexte de contrecarrer les activités des combattants de la liberté du Zimbabwe. Mais ce que Smith sait fort bien et qu'il refuse de prendre en considération, c'est que les combattants de la liberté du Zimbabwe opèrent à l'intérieur du Zimbabwe même et non pas au départ du Botswana ou d'autres Etats voisins.

14. Smith ne peut s'en prendre qu'à lui-même pour les coups accablants qu'infligent maintenant à son régime les combattants de la liberté du Zimbabwe. C'est un rebelle qui n'a que trop longtemps défié la communauté internationale. C'est un raciste endurci et un boucher aux mains sanglantes qui jouit de l'oppression sauvage et de la répression du peuple du Zimbabwe. C'est à cause de Smith et de tout ce qu'il représente que le peuple du Zimbabwe a pris les armes pour se libérer. Smith a abusé de sa patience et il a déjoué ses espoirs de changement pacifique. Donc, Smith ne devrait pas rechercher de bouc émissaire en tant que réaction aux coups portés par les combattants de la liberté qu'il a provoqués par sa propre intransigeance.

15. En raison du succès de la lutte armée, Smith a récemment été contraint d'assister à la Conférence de

Genève sur le Zimbabwe, convoquée par le Royaume-Uni en tant qu'autorité coloniale chargée de la Rhodésie du Sud. La première phase de la Conférence, qui est actuellement suspendue, n'a pas réalisé grand-chose en raison des acrobaties politiques et de l'intransigeance bien connue d'Ian Smith et de ses sbires du front rhodésien.

16. On entend certains hypocrites avancer l'argument que notre importante réunion sur le Botswana pourrait compromettre les chances de succès de la Conférence de Genève. En vérité, c'est une logique étrange et dangereuse. La Conférence de Genève était destinée à être et reste une prolongation de la lutte du peuple du Zimbabwe. La nécessité d'une pression et d'une action internationales contre le régime de Smith reste aussi grande que jamais. Tout acte entrepris ailleurs, à quelque moment que ce soit, contre le régime de Smith contribue à la lutte de libération du peuple du Zimbabwe. Smith n'a jamais été respectable. Il ne l'est pas plus maintenant, et il convient de résister à toute tentative de le rendre respectable. Il demeure un rebelle et il faut continuer de le traiter en tant que tel.

17. La Conférence de Genève n'a pas pour propos de trouver des compromis avec Smith. C'est un lieu de rencontre destiné à lui permettre de capituler avec élégance. Il ne saurait y avoir de compromis concernant la libération, car la liberté est véritablement indivisible. C'est ainsi qu'à la récente réunion au sommet, à Lusaka, les chefs d'Etat des pays d'Afrique de première ligne ont bien précisé que seule l'élimination des maux du colonialisme, de l'oppression et du racisme au Zimbabwe mettra fin à la lutte armée.

18. Le Royaume-Uni, autorité coloniale chargée de la Rhodésie du Sud, devrait faire en sorte que le régime illégal d'Ian Smith ne commette pas d'actes d'agression contre le Botswana et les autres pays africains voisins indépendants. Ces actes d'agression ne font que montrer que Smith et sa clique restent décidés à s'opposer à des changements inévitables.

19. Aux yeux de ma délégation, le régime illégal d'Ian Smith en Rhodésie du Sud est décidé à détruire avant de capituler totalement. En outre, avec la complicité de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud et, malheureusement, la collaboration directe ou indirecte de pays qui vendent des armes à cette colonie britannique rebelle ou qui ont des intérêts économiques acquis en Afrique australe, Smith est bien décidé à maintenir le *statu quo*, même s'il faut pour cela entraîner la région tout entière dans une guerre nucléaire. Les actes d'agression commis récemment sans provocation contre le Botswana et le Mozambique doivent être vus dans ce contexte. Ces actes d'agression ne sont pas seulement destinés à intimider les pays de première ligne mais également à entraîner l'Afrique indépendante tout entière dans un conflit armé. C'est un jeu militaire très dangereux, que le Conseil de sécurité doit fortement condamner, car il s'agit là d'une conjuration internationale qui a déjà transformé le conflit racial d'Afrique australe en une menace à la paix et à la sécurité internationales.

20. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière ne devraient pas oublier que la cause profonde du conflit en Afrique australe est l'existence de régimes minoritaires racistes et illégaux. La garantie la

plus sûre du non-renouvellement d'actes d'agression contre le Botswana et les autres pays d'Afrique indépendants est le gouvernement par la majorité et l'indépendance dans l'Afrique australe tout entière.

21. Dans l'intervalle, le Gouvernement du Botswana ne saurait rester les bras croisés et permettre au régime de Smith de violer son intégrité territoriale et sa souveraineté avec impunité, d'enlever, de mutiler et de tuer ses citoyens et de détruire leurs biens au petit bonheur. Il a le devoir de défendre sa population contre cette agression extérieure. Donc, comme l'a dit mon cher collègue, le Ministre des affaires extérieures Mogwe, il est naturel que le Botswana, en tant que mesure d'extrême urgence, intensifie ses forces de sécurité pour se défendre contre ce genre d'agression. C'est une situation qui a été imposée au Botswana. Le fait que, jusqu'à présent, il n'ait eu qu'une unité mobile de police et aucune armée, est une preuve de plus que le Botswana aime la paix et n'a de desseins d'agression contre aucun pays.

22. Il va sans dire que les mesures urgentes de défense nationale que le Botswana doit prendre maintenant entraîneront beaucoup de dépenses imprévues. Les fonds inscrits dans le budget pour des projets de développement devront maintenant être consacrés à cette nécessité urgente. Le Botswana, victime d'une agression pour avoir défendu les principes des Nations Unies et s'être fait le champion de la liberté et de l'indépendance du Zimbabwe et de l'Afrique australe tout entière, ne doit certes pas rester isolé. Il a le droit absolu d'espérer et de recevoir l'assistance de la communauté internationale, car c'est lui qui encaisse les premiers coups au nom des pays qui respectent la Charte des Nations Unies et aiment la paix. Je compte donc que le Conseil de sécurité agira de manière que le Botswana reçoive une assistance généreuse de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière pour que ses programmes de développement ne soient pas compromis du fait que certaines de ses ressources ont été acheminées vers le secteur vital de la sécurité nationale, conséquence inéluctable des actes d'agression commis par les rebelles de la colonie britannique de Rhodésie du Sud. De plus, le Conseil devrait condamner énergiquement le régime minoritaire illégal de Rhodésie du Sud pour ses actes d'agression contre le Botswana, qui constituent un affront aux principes et aux objectifs de la Charte. Le régime minoritaire illégal devrait également être invité par le Conseil à s'abstenir immédiatement de commettre de nouveaux actes d'agression contre le Botswana.

23. Soutenir le Botswana dans cette situation, c'est servir la cause de la libération en Rhodésie du Sud et dans toute la partie méridionale de l'Afrique. Il est important pour la lutte du peuple opprimé d'Afrique australe que le Botswana et les autres pays africains indépendants de la région restent en mesure de les aider. La communauté internationale a donc le devoir d'aider ces pays dans l'intérêt de la libération de l'Afrique australe.

24. Seule la libération de l'Afrique australe permettra d'instaurer une paix réelle et durable dans la région. Seule la libération de toute l'Afrique australe préservera de la reprise, par les régimes minoritaires, d'actes d'agression contre le Botswana et autres pays africains indépendants

voisins. Le sécurité du Botswana, comme celle de la Zambie et d'autres pays de la région, est intimement liée à la libération du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Pour sa part, la Zambie coopérera de toutes les manières possibles avec le Botswana. Avec le Botswana et les autres pays qui se sont également engagés à éliminer le gouvernement de la minorité, le racisme et l'oppression, nous ferons tous les efforts possibles pour aider ceux qui luttent pour leur libération nationale, leur liberté et leur indépendance.

25. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Zambie pour les paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit en tant que président du Conseil de sécurité et représentant de l'Union soviétique.

26. **M. ILLUECA** (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, il est très heureux pour l'Organisation des Nations Unies et pour la détente internationale que le Gouvernement soviétique ait pris la sage décision de désigner pour le représenter un homme d'Etat de votre envergure qui, déjà, a fait montre d'une aptitude exceptionnelle pour concilier l'intérêt national de son pays et ses convictions idéologiques avec des solutions constructives et harmonieuses. Nous estimons donc que votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier est de bon augure pour l'année 1977, qui, nous l'espérons, sera propice à la solution juste et durable, et conforme aux principes et aux objectifs de la Charte, des grands conflits qui mettent en danger la paix et la sécurité dans différentes parties du monde. En souhaitant à l'ambassadeur Troyanovsky ses meilleurs voeux de succès à la présidence du Conseil, la délégation panaméenne se permet de lui dire qu'il lui sera sans doute difficile de surpasser — pour ne pas dire égaler — le niveau très élevé établi au cours du mois de décembre 1976 par son éminent prédécesseur, l'ambassadeur Ion Datcu de la Roumanie.

27. Monsieur le Président, hier, vous avez fort bien exprimé nos sentiments en parlant du profond respect que nous éprouvons tous pour les membres sortants du Conseil, ainsi que de notre profonde reconnaissance pour la contribution exceptionnelle qu'ils ont apportée aux idéaux des Nations Unies. Ces sentiments, j'en suis certain, sont partagés par tous les Etats et toutes les nations qui constituent la communauté internationale. Le Panama s'unit de tout coeur à l'hommage bien mérité rendu au Conseil à l'oeuvre brillante réalisée par les représentants de la Guyane, de la République-Unie de Tanzanie, de la Suède, de l'Italie et du Japon, ainsi que par leurs collaborateurs immédiats au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1976. Rarement aurons-nous vu pendant le même laps de temps une aussi remarquable combinaison de valeurs éthiques, culturelles, politiques et humaines que celle qu'ont formée ici les ambassadeurs Rashleigh Jackson, Salim Ahmed Salim, Olof Rydbeck, Piero Vinci et Isao Abe, qui représentaient respectivement l'Amérique latine, l'Afrique, les pays nordiques, l'Europe et l'Asie. Ma délégation, qui a tant profité des conseils, des directives et du dévouement exemplaire de personnalités aussi éminentes, en gardera un souvenir reconnaissant et admiratif et continuera de s'inspirer des enseignements qui découlent de leur sagesse, de leur expérience et de leur droiture.

28. Monsieur le Président, je ne saurais manquer d'évoquer aussi l'oeuvre profonde accomplie par votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Yakov Malik, dont les actes, tant sur le plan politique que diplomatique, ne seront jamais oubliés ici à l'Organisation des Nations Unies, et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions de ministre adjoint des affaires étrangères de son pays.

29. D'autre part, nous associerons toujours à tout ce qui rehausse et exalte le mécanisme des Nations Unies l'illustre homme d'Etat chinois, Huang Hua, qui a tant fait, en tant que représentant de son pays, pour favoriser la réalisation des idéaux des Nations Unies et du tiers monde. Sa promotion à un poste élevé du Gouvernement de la République populaire de Chine, où il vient d'être nommé ministre des affaires étrangères, est de bon augure, et nous espérons ainsi que la contribution de ce grand pays favorisera une nouvelle ère de paix et de progrès.

30. Je voudrais aussi parler tout particulièrement de notre éminent collègue, l'ambassadeur William Scranton, ancien gouverneur de l'Etat de Pennsylvanie, qui, dans quelques jours, verra s'achever son mandat de chef de la délégation des Etats-Unis. Le gouverneur Scranton a été le symbole de la chevalerie politique et diplomatique. Je dirai aussi qu'il est, avec son admirable épouse Mary, un exemple de la vie familiale. Mais l'ambassadeur Scranton a été quelque chose de plus : il a été une leçon vivante de la personnalité la plus homogène, servant à la fois en tant qu'ambassadeur de son gouvernement et ambassadeur de son peuple. Cela n'arrive pas souvent. Il est l'image d'une culture et d'un style qui reflètent les grandes valeurs d'une société créatrice et dynamique, déterminée à répondre aux exigences d'une époque changeante.

31. Malgré les profondes divergences de vues qui existent entre mon pays et le sien, et qui sont d'ailleurs en passe de se résoudre grâce aux efforts féconds d'hommes supérieurs comme lui, je peux dire que son oeuvre au Conseil de sécurité, à l'Organisation des Nations Unies et sur la scène internationale mérite notre reconnaissance cordiale, et cette reconnaissance est d'autant plus significative qu'elle vient d'un petit pays comme le mien, qui aurait parfois plus de raisons de présenter des doléances qu'à rendre hommage, si ce n'était, comme dans ce cas, à une personnalité exceptionnelle dont les qualités professionnelles et humaines sont peu communes.

32. Ces paroles ne sont pas un adieu au gouverneur Scranton, mais plutôt l'expression de l'espoir que les valeurs et le style constructifs qu'il représente continueront de prévaloir dans la politique extérieure de son pays.

33. La délégation panaméenne est particulièrement heureuse de souhaiter une cordiale bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité : la République fédérale d'Allemagne, représentée par le baron Rüdiger von Wechmar; le Canada, représenté par l'ambassadeur W. H. Barton; l'Inde, représentée par l'ambassadeur Rikhi Jaipal; Maurice, représentée par l'ambassadeur Radha Ramphul; le Venezuela, représenté par l'ambassadeur Simón Alberto Consalvi. La valeur intellectuelle, professionnelle et humaine de nos nouveaux collègues, auxquels nous offrons dès maintenant notre coopération la plus

franche et la plus amicale, nous permet d'espérer que cette année les travaux du Conseil aboutiront à des réalisations constructives dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, du progrès et du bien-être des peuples du monde.

34. Il est flatteur pour l'Amérique latine que parmi les nouveaux membres se trouvent deux Etats de notre continent—le Canada et le Venezuela—with lesquels mon pays entretient les relations les plus étroites et les plus fraternelles. L'entrée du Venezuela au Conseil de sécurité pour y représenter l'Amérique latine avec le Panama a, à notre avis, un caractère très significatif. Le Venezuela, berceau du Libérateur et siège du Système économique latino-américain, s'est engagé, tout comme mon pays et les autres Etats de la région, non seulement à encourager l'unité et l'intégration de l'Amérique latine, mais encore à promouvoir les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Comme l'a dit le président Carlos Andrés Pérez à l'Assemblée générale le 16 novembre dernier, nos pays pensent que ce n'est que par l'action concertée des Nations Unies

“sur les plans politique, social et économique que nous pourrions trouver les voies authentiques de la paix, qu'il ne faut pas confondre avec les efforts entrepris pour conjurer les guerres, pour les limiter ou y mettre fin, mais qui se fondent sur la justice sociale et le bien-être des hommes au niveau universel”¹.

Le Panama et le Venezuela feront donc au Conseil des efforts concertés et positifs qui correspondent à une politique latino-américaine authentique et aux meilleurs intérêts de l'Organisation mondiale.

35. Nous nous réjouissons également de la présence au Conseil de la République de l'Inde et de Maurice, pays avec lesquels le Panama partage les responsabilités et l'idéal du mouvement du non-alignement. Nous nous félicitons également de la présence de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, Etat avec lequel nous entretenons d'excellentes relations et avec lequel nous développons conjointement des programmes de coopération.

36. La présence en cette salle de M. Archibald Mogwe, ministre des affaires extérieures du Botswana, fait ressortir la gravité avec laquelle ce pays et tous les Etats africains et tous les Membres de l'Organisation envisagent la plainte que le Botswana a déposée contre le régime illégal de Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale. Cette plainte a été appuyée hier par le représentant de l'Organisation de l'unité africaine [1983^e séance] et aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de la Zambie.

37. Dans son intervention d'hier [ibid.], le Ministre des affaires extérieures du Botswana a déclaré que, depuis l'indépendance de son pays en 1966, les forces de sécurité du régime illégal de Rhodésie du Sud ont commis 36 violations de l'intégrité territoriale du Botswana, et il a démontré, par des détails concrets et réels, que ces incidents

constituaient des agressions caractérisées entraînant l'assassinat, l'incendie criminel, l'enlèvement et la destruction de biens.

38. Ma délégation, après avoir examiné objectivement les faits exposés par le Gouvernement du Botswana, estime que le Conseil doit prendre des mesures afin de faire cesser cette situation qu'il convient de condamner. Par conséquent, la délégation panaméenne estime que le Conseil devrait, par voie de consensus, non seulement condamner les actes d'agression du régime illégal de Rhodésie du Sud, mais également déclarer que, selon lui, la Conférence de Genève sur le Zimbabwe devrait parvenir à des accords assurant l'indépendance rapide du Zimbabwe, sur la base du gouvernement de la majorité autochtone, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

39. La délégation panaméenne estime aussi qu'il est urgent que le Conseil adopte des mesures qui permettent au Secrétaire général, avec la coopération des organismes compétents du système des Nations Unies, d'organiser un programme d'assistance financière et économique pour le peuple du Botswana qui, à notre avis, mérite l'aide matérielle et spirituelle de tous les Etats Membres de l'Organisation.

40. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Panama des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon prédécesseur.

41. L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

42. M. MATHABA (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous souhaite la bienvenue à New York au moment où vous venez assumer vos nouvelles responsabilités et je vous félicite à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je voudrais, par votre intermédiaire, saluer les nouveaux membres du Conseil et adresser mes meilleurs vœux à ceux dont le mandat expirait à la fin de 1976.

43. Permettez-moi, Monsieur le Président, et par votre entremise, de remercier les membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de participer à la discussion sur une question très grave pour l'Afrique et, bien sûr, pour le Lesotho. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays aurait vivement souhaité être présent pendant la discussion de cette question mais, pour des raisons indépendantes de sa volonté, compte tenu de ses obligations, il ne lui est pas possible de prendre part au débat. Il m'a donc autorisé à faire ces quelques remarques en son nom.

44. Les membres du Conseil ont entendu la déclaration du Ministre des affaires extérieures du Botswana [1983^e séance] qui, avec éloquence et lucidité, a décrit les actes répétés de provocation et d'agression perpétrés par le régime de Smith contre cet Etat frère africain. Je saisis cette occasion pour lui souhaiter la bienvenue parmi nous et pour le remercier des renseignements qu'il a fournis aux membres du Conseil et à nous-mêmes. Il a précisé quel genre d'assistance serait nécessaire à son pays et il appartient maintenant au Conseil d'adopter une résolution positive qui

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 67^e séance.

permette à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées de venir en aide au Botswana contre l'agression de la Rhodésie.

45. Depuis 11 ans que la République du Botswana est indépendante, les pays racistes voisins ont continué et ont intensifié les actes clandestins de surveillance, d'enlèvement, de bombardement, d'incendie criminel et de harcèlement de ses citoyens. La raison en est bien connue : le Botswana et d'autres pays africains indépendants d'Afrique australe, y compris le mien, ont été placés par le destin dans une position délicate et stratégique leur permettant d'offrir abri et refuge à ceux qui sont opprimés par le régime raciste blanc et les régimes coloniaux et ont, de par leur existence même, prouvé le caractère fallacieux de la suprématie et de la supériorité blanches. Mais ils sont également considérés comme une menace à l'existence de ce mythe.

46. Comme l'a dit le ministre Mogwe et comme l'a prouvé le discours fait par le Vice-Président du Botswana au Parlement le 17 décembre 1976 [voir S/12262], les forces rebelles d'Ian Smith ont fait au Botswana 31 incursions constituant des violations flagrantes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ce pays. Etant donné la longueur de la frontière qui sépare le Botswana de la Rhodésie et la faible densité de population dans cette région, il est difficile, sinon impossible, pour le Botswana, vu ses ressources matérielles et humaines limitées, de défendre et de protéger efficacement les vies et les biens contre l'agression criminelle du régime raciste fort bien armé de Smith.

47. En raison de ces actes barbares d'agression de la Rhodésie, le peuple du Botswana se trouve plus que jamais aux prises avec des problèmes toujours plus grands qui dépassent ses forces. Le Botswana, à cause de sa résistance héroïque au colonialisme, à l'apartheid et à la discrimination raciale, est devenu une victime.

48. Comme l'a dit le ministre Mogwe, aucune mesure d'intimidation n'obligera jamais le Botswana à renoncer à sa politique actuelle qui consiste à donner refuge et assistance aux victimes de l'oppression en Afrique australe; c'est un héroïsme qui force notre admiration à tous. Au Lesotho, un adage, dans notre langue, parle du "coup de pied du mourant"; appliqué à Smith, cela signifie qu'en désespoir de cause il peut attaquer le Botswana. Mais il sait fort bien que ses jours sont comptés. Le gouvernement de la majorité l'emportera au Zimbabwe.

49. Dans le passé, les régimes racistes minoritaires ont poursuivi ceux qui fuivaient leur politique odieuse et inhumaine pour se réfugier dans les pays voisins; ils les ont suivis les ont enlevés ou les ont assassinés. Le Botswana n'a pas été à l'abri de ce harcèlement, et quiconque connaît bien la région ne peut s'étonner d'entendre Smith prétendre contre toute évidence qu'il existe au Botswana des bases de guérillas d'où partent des incursions de combattants de la liberté. Ce n'est là qu'une tentative éhontée de déformation de la vérité pour leurrer le monde et justifier des actes d'intimidation, de provocation et de sabotage dans l'espoir de forcer le Botswana à renoncer à aider ceux qui veulent libérer ces territoires encore assujettis à la domination raciale étrangère. Maintenant, le Botswana est devenu le

bouc émissaire de la lutte intérieure qui sévit au Zimbabwe et la victime des efforts insensés tentés pour perpétuer le régime raciste illégal.

50. Le gouvernement et le peuple du Lesotho appuient résolument le Botswana en cette heure d'épreuve et le félicitent de défendre les principes de la Charte et les décisions et résolutions de l'ONU. Nous conjurons le Conseil et, par son intermédiaire, toute la communauté internationale de soutenir et d'aider sans réserve le Botswana pour qu'il puisse défendre non seulement les nobles principes auxquels il adhère, mais aussi la vie et les biens de ses citoyens, ce qui est son devoir primordial. Il faut absolument appuyer le Botswana si l'on veut que son peuple survive et que soient maintenues son indépendance politique et son intégrité territoriale. Ainsi pourra-t-on aider dans leur lutte le Zimbabwe, la Namibie et l'Afrique du Sud, qui sont près d'atteindre leurs objectifs.

51. J'espère de tout coeur que le Conseil se montrera à la hauteur de ses responsabilités et répondra à l'attente des habitants du Botswana et de tous ceux qui subissent encore l'occupation étrangère, le racisme et le gouvernement de la minorité. Si le Conseil sait relever ce défi à l'unanimité, nous nous serons rapprochés de l'élimination du racisme et du gouvernement par la minorité en Afrique Australe. Le balayage d'un tel phare acculera peut-être au désespoir ceux qui sont encore plongés dans l'obscurantisme colonialiste et raciste.

52. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Lesotho des aimables paroles qu'il m'a adressées.

53. M. LAI Ya-Li (Chine) [*traduction du chinois*] : En 1977, le Conseil de sécurité entre dans une nouvelle année de travail. Qu'il me soit permis, au nom de la délégation chinoise, de souhaiter la bienvenue aux délégations des cinq nouveaux Etats membres du Conseil. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec elles pour mener à bien les travaux du Conseil conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies.

54. Nous sommes très honorés de la présence des Ministres des affaires étrangères du Botswana et de la Zambie aux séances consacrées par le Conseil à la question à l'examen. Nous avons écouté avec attention leurs déclarations et celles des représentants d'autres Etats africains, qui ont fait la lumière, preuves à l'appui, sur la question à l'examen et ont sévèrement condamné le régime raciste de Rhodésie du Sud pour les agressions flagrantes lancées contre le Botswana.

55. Depuis longtemps, les forces armées du régime raciste de Rhodésie du Sud ne cessent de commettre des agressions sanglantes contre le Botswana sous prétexte que le gouvernement de ce pays soutient et appuie des combattants de la liberté. Après avoir pénétré à l'intérieur du territoire du Botswana, les forces armées rhodésiennes ont commis sur leur passage des assassinats, allumé des incendies et procédé à des enlèvements, ne reculant devant rien pour faire le mal et causant des pertes considérables en vies et en biens matériels. Selon des statistiques encore incomplètes, les forces du régime raciste de Rhodésie du Sud ont fait incursion au Botswana 12 fois au moins pendant l'année

écoulée, commettant des crimes toujours plus barbares. Les atrocités commises par le régime raciste de Smith à l'occasion de telles agressions constituent manifestement une violation flagrante de la Charte, une atteinte grave à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Botswana, ainsi qu'une provocation évidente à l'égard des pays africains et des autres pays qui défendent la justice ainsi que de leurs peuples, tout en compromettant indéniablement la paix et la sécurité internationales.

56. La situation actuelle en Afrique est excellente. Le mouvement de libération nationale des grandes masses de populations en Afrique australe et leur lutte armée vont de l'avant rapidement, avec impétuosité. La poignée de racistes d'Afrique australe, comme Ian Smith et ses semblables, se voient réduits aux abois par les peuples africains et leur heure dernière approche. Toutefois, bien qu'ils soient acculés, ils poursuivent la lutte pour échapper à la destruction. Comme le dit un proverbe chinois, "une bête aux abois combat encore". Récemment, le régime raciste de Rhodésie du Sud a intensifié ses tactiques contre-révolutionnaires. D'une part, il se livre à une fraude politique en se déclarant hypocritement disposé à favoriser la "réconciliation"; d'autre part, il augmente fortement son budget de défense, prolonge la durée du service militaire, intensifie sa lutte de répression contre le combat armé du peuple du Zimbabwe, et va même jusqu'à envoyer sans raison des troupes commettre des agressions incessantes contre les Etats souverains de la Zambie, du Mozambique et du Botswana pour contraindre ces pays à cesser de soutenir la juste lutte du peuple du Zimbabwe. C'est là une preuve nouvelle de la vérité irréfutable que la nature de l'impérialisme et de tous les réactionnaires ne changera jamais. Le peuple du Zimbabwe et les peuples du reste de l'Afrique comprennent de mieux en mieux, à la lumière des expériences actuelles, que ce n'est qu'en menant eux-mêmes une lutte sans relâche qu'ils pourront assurer l'indépendance et la libération du Zimbabwe et de l'Afrique australe tout entière. Ils ont compris que les peuples révolutionnaires doivent employer des tactiques révolutionnaires à double fin pour parer les tactiques contre-révolutionnaires également à double fin, que la lutte armée s'impose, que les négociations doivent reposer sur les combats et que, avant que l'ennemi ne dépose vraiment les armes, la lutte armée devra être raffermie et non pas affaiblie. Les peuples révolutionnaires ne pourront vaincre cet ennemi odieux armé jusqu'aux dents qu'en adoptant une politique de lutte fondée sur la loi du talion.

57. A l'heure actuelle, les deux superpuissances intensifient leur farouche rivalité en Afrique australe. Une superpuissance s'efforce de soutenir les régimes racistes afin de conserver ses intérêts acquis en Afrique australe. L'autre superpuissance, qui se qualifie d'"alliée naturelle" des peuples africains, a des ambitions encore plus effrénées et, sous le slogan de l'"opposition au racisme" et du "soutien au mouvement de libération nationale", elle se donne le plus grand mal pour diviser les organisations de libération nationale, pour saper l'unité militante des peuples africains, et elle essaie de pêcher en eau trouble pour continuer à s'immiscer en Afrique australe et à servir ses visées expansionnistes. Cependant, ni le racisme ni l'hégémonisme n'ont rien de terrifiant; ils sont essentiellement faibles parce qu'opposés au peuple. Aujourd'hui, les peuples africains ont

commencé à associer à leur lutte contre le colonialisme et le racisme la lutte contre l'hégémonisme des grandes puissances. Nous sommes profondément convaincus que la population d'Afrique australe, dont le courage a été trempé par une lutte prolongée, intensifiera sa vigilance, renforcera son unité, persévéra dans la lutte et continuera à déjouer les visées et les conspirations du racisme, du colonialisme, du néo-colonialisme et de l'hégémonisme jusqu'à ce que le territoire national soit totalement libéré.

58. Le Gouvernement et le peuple chinois condamnent avec force le régime raciste de Rhodésie du Sud pour son agression criminelle contre le Botswana, soutiennent fermement le peuple du Botswana et ceux des autres pays d'Afrique australe dans leur juste lutte contre le colonialisme et le racisme et expriment leur vive admiration devant la ferme attitude du Gouvernement et du peuple du Botswana qui soutiennent la lutte populaire du Zimbabwe en défiant la force brutale. La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité devrait adopter une résolution condamnant vigoureusement les actes criminels d'agression commis par le régime raciste de Rhodésie du Sud contre le Botswana, invitant le régime raciste à cesser immédiatement de commettre ces actes, faisant l'éloge de la ferme attitude du Botswana et demandant à tous les gouvernements et à tous les peuples d'appuyer fermement la juste lutte du Botswana et de lui fournir une assistance.

59. M. DATCU (Roumanie) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir tout particulier de vous adresser, en cette occasion, mes souhaits cordiaux de bienvenue en tant que représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il m'est agréable d'évoquer ici les relations fraternelles d'étroite amitié et de coopération sur tous les plans qui se développent sans cesse entre nos pays, nos partis et nos peuples. Et, si je puis ajouter une note personnelle, je voudrais vous dire combien j'apprécie notre amitié de longue date.

60. L'accession, en ces premiers jours de l'année, d'un éminent diplomate soviétique, l'ambassadeur Oleg Troynovsky, à la présidence du Conseil de sécurité nous réjouit sincèrement et accroît notre espoir que cette année nouvelle sera fructueuse en négociations constructives propres à renforcer le rôle et la contribution active de l'ONU à la solution des grands problèmes internationaux. Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans votre haute fonction et je vous assure de toute la coopération de la délégation roumaine.

61. Au nom de la délégation roumaine, je voudrais souhaiter la bienvenue la plus chaleureuse aux nouveaux membres du Conseil : le Canada, l'Inde, Maurice, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela. Nous connaissons et apprécions à leur juste valeur l'activité positive et l'expérience de nos nouveaux collègues et amis dans le cadre de l'Organisation. Pour ma délégation, et pour moi personnellement, ce sera une occasion particulière de satisfaction que de pouvoir coopérer étroitement avec les délégations de ces pays au sein du Conseil.

62. Avant de passer à l'examen du problème qui fait l'objet de nos discussions, je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères pour les paroles généreuses que vous, Monsieur le Président, et d'autres représentants

m'avez adressées au sujet de la présidence du mois dernier. Je tiens à souligner que ma tâche a été beaucoup facilitée par l'esprit de coopération et de compréhension qui a animé toute l'activité du Conseil pendant ce mois, ce dont je voudrais remercier encore une fois tous mes collègues.

63. Finalement, je voudrais dire au gouverneur Scranton qu'il s'est acquis notre respect et notre admiration sincères.

64. La délégation roumaine a écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention l'importante déclaration faite par le Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe [1983^e séance]. Nous tenons à lui exprimer notre appréciation pour la manière convaincante dont il a présenté au Conseil la demande de son pays. Les faits évoqués au sujet des actes d'agression répétés commis par le régime illégal de Rhodésie du Sud sont, selon nous, édifiants pour l'évaluation par le Conseil de la situation existante, ainsi que pour la définition des mesures de nature à prévenir de nouveaux actes d'agression de la part de ce régime contre le Botswana.

65. Les données et les faits présentés devant le Conseil reflètent l'image de la situation générale en Afrique australe. Ce n'est pas la première fois que le Conseil se réunit pour examiner des plaintes d'Etats Membres de l'Organisation contre les actes brutaux d'agression commis contre leur souveraineté et leur intégrité territoriale par les régimes minoritaires racistes de Pretoria et de Salisbury. Les agissements de ces régimes contre les Etats voisins indépendants ainsi que l'escalade des mesures de violence, de répression et de terreur contre la lutte de libération nationale des peuples de Namibie et du Zimbabwe sont bien connus des membres du Conseil et de la communauté internationale tout entière.

66. Des violations aussi flagrantes du droit et de la morale internationale mettent encore plus en lumière le fait que le maintien des vestiges du colonialisme et de la politique raciste constitue une source permanente de tension, d'agression et de conflit et met gravement en danger la paix et la sécurité sur le continent africain et dans le monde entier. En même temps, cela indique le désespoir des racistes devant la vaillante lutte de libération nationale au moment où la volonté de liberté des peuples d'Afrique australe se renforce de jour en jour. Ces actes sauvages font partie intégrante des tentatives, vouées à l'échec, visant à arrêter la lutte de libération nationale dans ces territoires, à diminuer l'appui et l'assistance légitimes que les Etats africains, y compris le Botswana, accordent à la lutte de libération nationale du peuple du Zimbabwe.

67. C'est pourquoi nous estimons qu'il est du devoir du Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les effets et, en même temps, les causes de tels actes d'agression. L'appui que le Conseil est appelé à prêter au Botswana — pour que ce pays puisse consacrer ses efforts à son développement pacifique et indépendant — a une importance de principe pour l'Organisation des Nations Unies et pour la communauté internationale. C'est pourquoi cet appui doit être conçu et placé dans la gamme plus large des préoccupations du Conseil à l'égard de la situation grave qui persiste en Afrique australe.

68. Le Conseil doit condamner résolument les actes agressifs commis contre le Botswana et prendre des mesures énergiques pour mettre fin à ces actes et pour aider le Botswana à oblitérer les conséquences de cette agression et à consacrer tous ses efforts à son développement pacifique et indépendant. A cet égard, les mesures d'assistance internationale en faveur du Botswana doivent s'inscrire dans l'esprit des dispositions de la Charte et des résolutions adoptées précédemment par l'Organisation des Nations Unies dans des cas similaires. Les suggestions présentées au Conseil par le Ministre des affaires extérieures du Botswana méritent toute l'attention du Conseil et peuvent, conjointement avec d'autres propositions faites ici, aider à établir un mécanisme adéquat, avec l'appui des organismes économiques internationaux et des institutions spécialisées, en vue d'accorder sans délai l'assistance voulue à ce pays.

69. Ainsi que nous l'avons déjà souligné, l'expérience positive acquise par le Secrétaire général dans des situations semblables ainsi que la possibilité d'utiliser le système des Nations Unies sont des facteurs qui doivent être pris en considération de façon à avoir recours aux voies et aux moyens d'assistance les plus efficaces en faveur du Botswana.

70. Mon pays, la Roumanie, a toujours prêté son aide et continuera d'accorder, selon ses possibilités, une assistance aux peuples qui luttent pour défendre et consolider leur indépendance. C'est dans cet esprit que les efforts et les justes demandes du Botswana bénéficient du plein appui du peuple roumain.

71. Fidèle à sa politique de solidarité avec les mouvements de libération nationale, la Roumanie appuie activement la lutte que le peuple de Rhodésie et tous les autres peuples d'Afrique australe mènent pour la liquidation du colonialisme et du racisme et pour leur pleine accession à la liberté et à l'indépendance. Dans ce sens, mon pays se prononce fermement pour la reconnaissance du droit du peuple du Zimbabwe de se gouverner lui-même. Nous considérons que le Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière devraient agir encore plus fermement en vue d'appuyer la lutte légitime et la juste cause du peuple du Zimbabwe ainsi que la réalisation de ses aspirations à pouvoir décider librement de son propre sort dans un pays libre et indépendant.

72. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Roumanie de ses aimables paroles à mon égard et de ce qu'il a dit au sujet de notre amitié de longue date.

73. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession aux importantes tâches qui vont de pair avec la présidence de cet organe. Pendant le très court laps de temps qui s'est écoulé depuis que vous avez été nommé représentant de votre grand pays, vous avez déjà fait preuve des qualités de direction et de l'habileté diplomatique qui, j'en suis persuadé, favoriseront le bon déroulement de nos délibérations.

74. Comme je prends la parole au Conseil pour la première fois, qu'il me soit permis de dire que la délégation

canadienne est fermement résolue à contribuer de son mieux et dans l'esprit le plus constructif aux travaux de cet important organe de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada, qui a été membre du Conseil par trois fois déjà, est fier d'avoir été élu à nouveau tout en étant pleinement conscient des lourdes responsabilités que comporte ce mandat. Je tiens à donner à nos collègues l'assurance que nous n'épargnerons aucun effort en nous acquittant de nos responsabilités.

75. Je voudrais aussi, Monsieur le Président, vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, des souhaits chaleureux de bienvenue qui nous ont été adressés, à moi-même et aux autres membres de ma délégation.

76. Je voudrais également, avec l'expérience et la sagesse acquises au cours de deux réunions, me joindre aux autres orateurs pour dire combien nous apprécions M. Scranton et combien nous regrettons son départ. Nous avons entretenu d'amicales relations et nous lui sommes reconnaissants de ses sages conseils; nous lui adressons nos meilleurs vœux, ainsi qu'à Mme Scranton.

77. En me préparant pour ce débat, j'ai relu les remarques faites par mon prédécesseur, M. Ignatieff, qui, il y a 10 ans, représentait le Canada au sein du Conseil au moment où ce dernier traitait de la Rhodésie. Il a déclaré à l'époque qu'il était inadmissible qu'une société repose sur un système de discrimination raciale dans le cadre duquel une minorité de Blancs exerçait une domination politique et économique sur une vaste majorité africaine. Dix ans plus tard, malgré tous nos efforts, le régime illégal est toujours là. Nous partageons les sentiments de frustration exprimés par les autres membres du Conseil du fait que le gouvernement par la majorité n'a pas encore été mis sur pied et que les pays voisins, dont le Botswana, sont victimes d'incursions militaires de la part du régime illégal.

78. La politique du Canada sur la question rhodésienne revêt deux aspects essentiels. Premièrement, nous nous sommes joints aux efforts internationaux tendant à isoler la Rhodésie en respectant scrupuleusement les sanctions depuis qu'elles ont été décrétées. Deuxièmement, nous nous sommes engagés à aider les pays africains libres de l'Afrique australe à édifier leur société sur la base de la justice économique et sociale pour tous les citoyens. Ce faisant, nous avons particulièrement tenu compte des difficultés économiques exceptionnelles qu'impose aux pays voisins de la Rhodésie l'application des sanctions. Nous avons donc contribué de façon importante aux fonds des Nations Unies et aux autres fonds multilatéraux établis à cette fin; nous avons également entrepris des programmes bilatéraux d'importance pour aider au développement de ces pays. A l'heure actuelle, cette assistance bilatérale atteint 54 millions de dollars par an.

79. Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la question concrète dont nous sommes saisis. Je crois que nous devons faire face à deux responsabilités primordiales : tout d'abord, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cessent les violations de la souveraineté territoriale du Botswana; ensuite, en attendant ce résultat, aider par tous les moyens le Botswana à surmonter les difficultés économiques particulières auxquelles il doit faire face en raison de ses obligations de défense.

80. Il ne fait aucun doute que le seul moyen sûr de mettre fin aux actes d'agression du régime illégal de Rhodésie est d'avancer rapidement vers le gouvernement par la majorité. Il nous semble que la réussite des négociations actuellement menées par notre collègue, l'ambassadeur Richard, est le meilleur moyen d'y parvenir. Certes, nous devons exprimer fermement et clairement notre demande visant à faire cesser la violation du territoire du Botswana, mais, à notre avis, nous devons le faire de façon à renforcer les efforts de l'ambassadeur Richard et à prouver l'unanimité du Conseil en la matière. Je crois que le Secrétaire général a, de manière très efficace, dit à peu près la même chose dans sa déclaration d'hier au Comité des Vingt-Quatre² où il a souligné l'importance de la Conférence de Genève pour une transition pacifique vers le gouvernement par la majorité qui mettrait ainsi fin aux souffrances et aux effusions de sang. C'est là l'objectif de ma délégation dans les discussions en cours sur un projet de résolution ou une déclaration devant être adoptés par le Conseil en guise de conclusions.

81. Je voudrais maintenant revenir à l'appel à l'aide qui nous est adressé par le Botswana pour faire face à ses dépenses de défense. Le Gouvernement canadien est très préoccupé par l'épreuve imposée au Botswana du fait de sa situation géographique particulière en Afrique australe. C'est un pays avec lequel nous avons des relations étroites, particulièrement depuis 1966 lorsqu'il est devenu membre du Commonwealth et Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons coopéré avec le Gouvernement du Botswana à d'importants projets de développement dans ce pays, tels que la construction d'une centrale thermique à Shashe, la construction d'une partie de la route de Botzam et une étude géologique du pays. A notre satisfaction mutuelle, de nombreux habitants du Botswana ont choisi de faire des études au Canada, où des bourses leur sont accordées.

82. La cordialité des relations entre nos deux pays a été mise en relief par la visite au Canada, l'an dernier, du président Seretse Khama, dont l'opinion non seulement sur les questions africaines mais sur les problèmes mondiaux nous a toujours paru très judicieuse.

83. J'ai parlé des projets d'assistance au développement auxquels nous avons coopéré parce que, à mon avis, ils montrent de façon tangible notre souci pour le Botswana au milieu de ses difficultés. Nous ne pouvons qu'espérer que la nécessité de détourner à des fins militaires et de sécurité les ressources destinées au développement cessera bientôt.

84. Ayant exposé ce qui, à notre avis, doit être l'objectif du Conseil, nous voudrions simplement rappeler que nous devons faire de notre mieux pour parvenir à une conclusion exprimant ce qui nous semble être la meilleure façon de réaliser nos nobles objectifs.

85. *Le PRÉSIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Canada de ses aimables paroles.*

² Voir le compte rendu de la 1058^e séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/AC.109/PV.1058).

86. Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité qu'en ma qualité de président du Conseil j'ai reçu une lettre du représentant du Nigéria dans laquelle il demande à être invité à participer, sans droit de vote, au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, compte tenu également de la pratique établie, je me propose, en l'absence d'objections, d'inviter le représentant du Nigéria à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Je le prie donc d'occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra son tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. L. O. Harriman (Nigéria) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

87. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie, ministre adjoint des affaires étrangères de ce pays. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

88. M. SEPETU (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais exprimer notre reconnaissance à vous-même, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, aux autres membres du Conseil, pour nous avoir donné cette occasion de participer au débat actuel du Conseil. Je voudrais également m'acquitter d'un agréable devoir en vous félicitant à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. L'engagement dépourvu d'équivoque de votre pays à l'égard de la cause de la libération africaine fait que nous sommes particulièrement satisfaits de vous voir présider le Conseil au moment où il examine un problème qui, en dernière analyse, est partie intégrante de la lutte de l'Afrique contre le colonialisme et le racisme.

89. Comme c'est la première fois que la délégation tanzanienne prend part aux délibérations du Conseil depuis que notre pays a cessé d'être membre de cet important organe, je voudrais adresser aux membres actuels du Conseil et à ceux de nos collègues qui, comme nous, ont quitté le Conseil le mois dernier nos remerciements pour l'hommage généreux et chaleureux qu'ils ont rendu à mon pays et au rôle joué par ma délégation lorsqu'elle était membre du Conseil. Nos attachons assurément le plus grand prix à l'excellente coopération et aux liens d'amitié qui nous ont unis à chacun des membres du Conseil.

90. Etant donné le départ imminent du gouverneur Scranton et étant donné que c'est sans doute la seule occasion qui nous soit donnée à l'Organisation des Nations Unies de prendre la parole avant son départ, je voudrais, au nom de la délégation tanzanienne, rendre hommage au rôle qu'il a joué à l'Organisation. Nous ne le faisons pas simplement par courtoisie diplomatique. L'ambassadeur Scranton s'est fait connaître comme une personnalité de très haute intégrité et ayant une compréhension et une intuition considérables des problèmes de l'ONU. La délégation tanzanienne, qui a eu avec lui des relations chaleureuses et cordiales, lui souhaite de tout coeur de réussir dans ses activités futures.

91. Depuis que les racistes de Rhodésie ont proclamé de manière unilatérale l'indépendance, il n'y a pas eu de paix dans la région, et il ne peut y avoir de paix dans le *statu quo*. Outre l'oppression et la persécution implacables qu'il exerce contre le peuple du Zimbabwe, le régime minoritaire raciste illégal de Rhodésie étale son arrogance et son intransigeance en permettant à ses forces de sécurité d'attaquer les Etats indépendants voisins et de commettre des actes de provocation à leur égard.

92. Il est établi que le Botswana a été la victime de ces attaques dès son indépendance. Toutefois, c'est la première fois qu'une plainte due à de tels actes d'agression est portée à l'attention du Conseil de sécurité. Il est à la fois juste et opportun que le Botswana ait maintenant porté cette plainte devant le Conseil. J'ai dit que c'était juste parce qu'il appartient au Conseil de veiller à ce que règnent la justice, la paix et la sécurité en tout temps dans toutes les régions du monde; j'ai dit que c'était opportun en raison de l'intensification et de la fréquence de ces actes d'agression par les forces rhodésiennes contre des Etats africains voisins. Ces actes ont des répercussions graves pour la sécurité de l'Afrique et constituent de toute évidence une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il convient tout particulièrement que le Botswana ait porté cette plainte devant le Conseil parce que, comme les membres du Conseil devraient le savoir, si cet Etat épris de liberté et de paix est aujourd'hui la victime d'actes aussi méprisables d'agression c'est simplement parce qu'il est resté fidèle à la Charte des Nations Unies et aux décisions des différents organes de l'ONU, en premier lieu à celle du Conseil lui-même.

93. Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil hier [1983^e séance], mon frère et collègue, le Ministre des affaires extérieures du Botswana, a clairement expliqué les actes nombreux de harcèlement, d'intimidation et d'agression patents commis contre son pays. Rien que l'année dernière, il y a eu 12 violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République du Botswana par les forces racistes rhodésiennes, couronnées par des actes graves d'agression du 17 au 19 décembre. Les atrocités commises contre des civils sans défense et contre l'unité mobile de police le long de la frontière du Botswana sont typiques d'un régime désespéré et prêt à tout. Ces actes barbares de subversion, d'assassinat, d'enlèvement et de harcèlement de civils innocents et la destruction systématique de leurs biens ne sauraient avoir de justification.

94. Etant donné la présentation si claire des faits par le Ministre des affaires extérieures Mogwe, nous nous abstenons de prolonger l'énumération des divers actes d'agression perpétrés par le régime illégal contre le Botswana. Mais nous tenons à souligner que ces actes vils ont été aussi systématiques que constants. Ils font partie d'un système mis au point par les régimes minoritaires racistes de la région et dirigé contre la liberté des populations opprimées d'Afrique australe, de même que contre la sécurité et la stabilité des Etats africains indépendants.

95. Il convient donc de voir le vrai visage de l'agression contre le Botswana. C'est la prolongation d'une agression contre la liberté même. Et c'est assurément une menace dirigée contre toute l'Afrique libre. Personne ne doit donc

s'étonner que la plainte du Botswana soit la plainte de l'Afrique. En fait, comme l'a dit le représentant du Venezuela, l'ambassadeur Consalvi, de manière éloquente et succincte dans sa déclaration d'hier [*ibid.*], le problème auquel le Botswana doit faire face préoccupe la communauté internationale tout entière.

96. Nous considérons donc notre participation aux travaux du Conseil à propos de cette importante question non pas seulement comme une démonstration de notre indignation devant les actes aveugles et meurtriers du régime minoritaire raciste de la colonie britannique de Rhodésie du Sud, non point simplement comme un acte de solidarité militante et nette avec le peuple fraternel du Botswana, mais tout autant comme notre obligation de rappeler à la communauté internationale que l'affaire du Botswana est en fait une affaire collective — l'affaire de la communauté internationale.

97. Ce sont les Nations Unies qui ont proclamé une opposition sans équivoque au régime minoritaire raciste illégal. Ce sont les Nations Unies qui, à maintes reprises, ont déclaré leur ferme soutien à la lutte légitime du peuple du Zimbabwe. C'est notre organisation qui a demandé avec constance à tous les Etats de donner toute l'assistance possible au peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour la liberté et la dignité de l'homme. Le Botswana, malgré des problèmes accablants, malgré une situation géographique complexe et délicate, ne fait autre chose que de rester fidèle à ces appels en accordant refuge aux zimbabwéens persécutés et en refusant de rester indifférent au sort du Zimbabwe. Ce sont ces qualités remarquables qui ont fait de ce pays la victime constante des actes désespérés du régime minoritaire raciste de Salisbury. Il est donc clair que le Botswana n'est pas seul à être attaqué; l'attaque est dirigée contre les principes et les idéaux mêmes que l'Organisation représente. C'est une chose que le Conseil ne doit pas oublier alors qu'il examine les mesures à prendre pour répondre aux exigences de la situation.

98. Le régime raciste et illégal a pris l'habitude de commettre des actes de provocation et d'agression contre les Etats africains indépendants voisins. La Zambie, le Mozambique et le Botswana en ont tous trois été victimes. En fait, depuis l'effondrement du colonialisme portugais, le régime illégal est désespéré. Nous nous souvenons tous des événements du mois d'août 1976, lorsque le régime raciste a envoyé ses troupes massacrer des réfugiés sans défense et se déchaîner dans les camps de réfugiés du Mozambique. Dans cette campagne, que l'on ne peut que qualifier de démente, les forces du régime raciste minoritaire ont envahi des camps de réfugiés près de Nyazonia et ont commis des crimes sauvages, tuant des personnes innocentes et sans défense, notamment des femmes et des enfants. Ces réfugiés, qui avaient fui les persécutions que leur infligeait le régime raciste du Zimbabwe, se trouvaient sous la protection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Voilà jusqu'où va le désespoir des hommes qui, depuis 11 ans, usurpent illégalement le pouvoir à Salisbury, défont la couronne britannique et écrasent sous leur botte la volonté de la communauté internationale.

99. Cependant, l'agression contre le Botswana a des caractéristiques particulières dont le Conseil doit prendre

conscience. La situation géographique malheureuse et difficile du Botswana le rend vulnérable devant les attaques arbitraires des régimes racistes. Ces régimes croient pouvoir faire chanter le Gouvernement et le peuple du Botswana et les contraindre à transiger sur leur position de soutien à la liberté et à dignité de l'homme. Mais, malgré les difficultés nombreuses et évidentes devant lesquelles se trouve le Botswana, le Gouvernement et le peuple de cet Etat fraternel ont fermement défendu leur engagement à la cause de la liberté — la cause des Nations Unies. En tant que Membre de l'ONU, le Botswana n'a jamais manqué à ses obligations en vertu de la Charte et a adhéré en tout temps aux décisions et résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cela a exigé de grands sacrifices de la part du Botswana. L'Organisation se doit de rendre hommage au Gouvernement et au peuple du Botswana pour leur attachement à la cause de la liberté et de la dignité humaine jusque dans les circonstances les plus difficiles.

100. Mais les hommages seuls ne suffisent pas. Le Gouvernement du Botswana doit faire face à des problèmes immédiats, car il ne connaît pas seulement le problème intensifié des réfugiés qui ont échappé aux persécutions du Zimbabwe, mais il doit également faire face à la situation des réfugiés créée à l'intérieur du pays en raison des actes d'agression et de harcèlement constants perpétrés par les forces de Smith venant de la frontière qui sépare le Botswana de la Rhodésie. Je songe aux centaines de civils innocents du Botswana qui ont été contraints d'abandonner leurs foyers et leurs biens dans la région de la frontière et qui doivent être réinstallés ailleurs dans le pays. Des perturbations de ce genre sèmeraient la confusion dans n'importe quel pays. Mais les dommages sont d'autant plus grands dans un petit pays en développement comme le Botswana, surtout si l'on songe au fait qu'en plus du problème des réfugiés le Gouvernement du Botswana n'a pu faire autrement que de réaffecter certaines de ses ressources très nécessaires, les faisant passer du développement à la sécurité. Mon gouvernement appuie donc la demande présentée à cet égard par le Ministre des affaires extérieures du Botswana dans sa déclaration devant le Conseil.

101. Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité est appelé à examiner des plaintes de l'Afrique à la suite d'actes d'agression commis par les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe contre des Etats africains indépendants. Je crains que ce ne soit pas non plus la dernière fois, à moins que le Conseil n'agisse de manière décisive pour éliminer la cause et la source de ces agressions.

102. Les événements qui se passent en Afrique australe ne doivent plus maintenant laisser subsister aucun doute, même chez les derniers cyniques, sur le fait que la persistance des régimes minoritaires racistes ne constitue pas seulement une agression permanente contre les peuples opprimés d'Afrique australe mais crée également des conditions de tension permanente et une menace constante à la paix et à la sécurité internationales. Seule l'élimination du colonialisme et du racisme pourra amener une situation normale et contribuer à la paix et à la sécurité de la région. Ne pas reconnaître ce fait équivaudrait à adopter la politique de l'autruche, avec les conséquences que cela pourrait entraîner pour nous tous. C'est pourquoi, dans le cas particulier de la plainte actuelle de Botswana et de

l'Afrique, il est important de se dire qu'il est temps de prendre des mesures décisives contre le régime minoritaire illégal et raciste de Salisbury. Du fait même qu'il est illégal, ce régime ne respecte aucune loi, qu'elle découle du droit, de la morale ou d'ailleurs. Il continue de défier la communauté internationale.

103. Pourtant, l'Organisation n'a pas besoin de se laisser réduire à l'impuissance. Si ses décisions sont respectées scrupuleusement, le régime sera obligé de plier. La guerre de libération qui fait actuellement rage au Zimbabwe, grâce aux efforts héroïques et au sacrifice suprême des combattants de la liberté du Zimbabwe, ne saurait qu'amener l'effondrement du régime. Pourtant, l'Organisation peut et doit contribuer dans une grande mesure à réduire les souffrances et les effusions de sang. Prenons en cette année nouvelle la résolution d'une fidélité absolue aux objectifs de l'Organisation. Que ceux qui par leurs actes continuent d'appuyer et de protéger les rebelles cessent immédiatement de le faire. En particulier, nous prions ceux qui violent encore les sanctions obligatoires de mettre fin aux infractions grossières du droit international et nous demandons également au Conseil d'examiner en temps voulu l'extension des sanctions en vue d'appliquer toutes les mesures prévues à l'Article 41 de la Charte.

104. Ce sont là des mesures indispensables pour la cause de la paix et de la liberté au Zimbabwe. Elles sont indispensables si nous voulons mettre fin à la détérioration de la situation en Afrique australe. Ceux qui espèrent simplement un règlement négocié au Zimbabwe mais ne font rien dans la pratique afin de créer les conditions propices à la liberté et à l'indépendance du Zimbabwe se leurrent tout simplement. Le régime de Smith, par ses actes, a amplement prouvé sa ferme intention de se cramponner au pouvoir le plus longtemps possible. Le fait que certains actes d'agression commis contre le Botswana et le Mozambique ont été perpétrés par le régime minoritaire raciste au moment où se déroulaient les négociations à Genève est la claire manifestation de l'intransigeance et de la fourberie de ce régime. La communauté internationale a la nette responsabilité d'adopter les mesures propres à mettre fin aux souffrances que connaît actuellement le Zimbabwe.

105. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): Je remercie le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie pour les paroles aimables qu'il a eues vis-à-vis de moi et de mon pays.

106. **M. JAIPAL** (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer toute la reconnaissance de ma délégation pour les paroles aimables de bienvenue que vous avez prononcées à l'égard de l'Inde en tant que nouveau membre du Conseil. Je vous remercie également d'avoir évoqué les bonnes relations qui existent entre nos deux pays et je tiens à dire que je partage entièrement les sentiments et les espoirs que vous avez exprimés.

107. Je voudrais également saisir cette occasion, Monsieur le Président, si vous me le permettez, pour vous souhaiter à mon tour la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. En fait, vos débuts à l'Organisation sont tout à fait

remarquables, et sans doute sans précédent, puisque vous exercez vos premières fonctions et avez prononcé vos premières paroles en tant que président du Conseil de sécurité plutôt qu'en tant que représentant de l'Union soviétique. Je vous adresse toutes mes félicitations et je vous souhaite tous mes vœux de succès personnel et de bonheur au service de votre pays comme à celui de la cause de la paix pour laquelle nous travaillons tous ici au Conseil.

108. Ma délégation voudrait aussi féliciter le Secrétaire général, M. Waldheim, pour sa réélection. Nous sommes très conscients de la nature délicate de son travail en tant que catalyseur de l'établissement et du maintien de la paix, et je crains que notre monde troublé ait encore bien besoin de lui et de ses services. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts, notamment dans le voyage qu'il est sur le point d'entreprendre en vue de chercher un règlement pacifique et juste au Moyen-Orient.

109. Je voudrais également exprimer toute notre reconnaissance aux membres sortants du Conseil pour la contribution importante qu'ils ont apportée, particulièrement pour l'oeuvre précieuse accomplie par les représentants de la République-Unie de Tanzanie et de la Guyane, membres du groupe non aligné, auquel mon pays a l'honneur d'appartenir.

110. L'Inde revient au Conseil de sécurité après trois ans, et elle est très reconnaissante à tous les pays qui le lui ont permis. Nous sommes conscients de la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée et nous ferons de notre mieux pour répondre à leurs espoirs. L'attitude de mon pays envers l'Organisation des Nations Unies est bien connue, et je me contenterai de rappeler brièvement les paroles de mon premier ministre, qui a dit à l'Assemblée générale en 1968 :

“L'Organisation des Nations Unies, responsable de la paix du monde, représente l'espoir de l'humanité... et les institutions des Nations Unies devraient toujours, dans toutes leurs activités, soutenir ces espérances et servir les causes de la paix³.”

En 1961, sept ans auparavant, le père du Premier Ministre actuel avait également pris la parole à l'Assemblée générale⁴ et avait déclaré qu'il croyait en la recherche de zones d'accord et de coopération et en la possibilité de les étendre. Ma délégation veut être guidée dans ses travaux par cette espérance et cette croyance ainsi que par son engagement envers la Charte.

111. J'en viens maintenant à la question dont nous sommes saisis, à savoir la plainte du Botswana. Nous avons écouté attentivement la déclaration lucide et pleine de retenue faite hier par le Ministre des affaires extérieures du Botswana [*1683^e séance*].

112. J'ai eu le privilège de visiter le Botswana l'année dernière en tant que membre d'un groupe du Comité des Vingt-Quatre. Je suis reparti du Botswana avec le sentiment

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Séances plénières, 1693^e séance, par. 150.

⁴ Ibid., seizième session, Séances plénières, 1051^e séance.

très net d'un pays encerclé par les forces du racisme et de la suprématie blanche. Le Botswana est pratiquement une oasis de légalité entourée par un vaste désert hostile d'illégalité, et il est de la sorte extrêmement vulnérable. Le Botswana, en fait, est plus qu'un Etat de première ligne; c'est un Etat situé derrière les lignes ennemies du racisme. Sa situation, comme celle du Lesotho d'ailleurs, lui donne un titre tout particulier à l'aide des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité. Il ne fait pas de doute, alors que les citadelles et les bastions du racisme subissent des assauts croissants, que le Botswana sera la cible d'autres représailles, de sorte que les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir collectif de renforcer son économie et de consolider sa sécurité.

113. Les incidents décrits par le Ministre des affaires extérieures du Botswana illustrent bien la facilité avec laquelle le régime de Smith, en Rhodésie du Sud, peut mener en toute impunité des attaques contre le Botswana. Il s'agit là, sans l'ombre d'un doute, d'actes d'agression dirigés contre le Botswana. La définition de l'agression adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session précise très clairement que l'agression est l'emploi de la force armée par un Etat contre l'intégrité territoriale d'un autre Etat [résolution 3314 (XXIX)]. Par conséquent, il importe peu que l'Etat agresseur soit ou non reconnu internationalement. En l'occurrence, naturellement, l'agresseur n'est pas un Etat mais un groupe illégal occupant la Rhodésie du Sud par la force.

114. Les actes du régime de Smith contre le Botswana sont extrêmement graves. Ils ont apparemment pour objectif de harceler et de déséquilibrer le Botswana du fait que celui-ci est obligé, pour des raisons humanitaires, de donner asile aux réfugiés qui fuient la répression raciale. Les Nations Unies, qui s'opposent au racisme, devraient donc non seulement aider les victimes du racisme mais également appuyer tous les Etats qui donnent asile aux réfugiés fuyant le racisme.

115. Tous les actes du régime de Smith sont illégaux; de fait, son existence même est illégale. La manière dont il est arrivé au pouvoir est en soi un acte d'agression contre la Rhodésie du Sud, sinon contre le Royaume-Uni. C'est également une violation de chacune des dispositions de l'Article 73 de la Charte. On peut continuer de considérer la Rhodésie du Sud comme une colonie britannique *de jure* mais, *de facto*, tel n'est pas le cas. Néanmoins, quel que soit son statut, elle entre dans le cadre du système de la paix et de la sécurité internationales, et la Charte nous dit comment il convient de traiter les violations de la paix internationale et ceux qui les commettent, comme le régime de Smith.

116. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait condamner les actes du régime de Smith contre le Botswana et exiger le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Botswana. Si le Conseil n'a pas l'intention, présentement, d'agir directement pour neutraliser les actes d'agression du régime de Smith, du moins la raison lui fait-elle loi de se porter à l'aide du Botswana afin de permettre à celui-ci de se défendre en lui donnant l'aide matérielle et financière adéquate. Ma délégation appuiera toute action visant à éliminer l'illégalité qui règne en

Rhodésie du Sud et à fournir l'aide dont le Botswana a besoin pour repousser les attaques du régime illégal de Smith.

117. En terminant, ma délégation tient à dire combien elle regrette que les vicissitudes des élections fassent que le gouverneur Scranton doive nous quitter. Nous n'avons que profonds respect et admiration pour sa contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous lui faisons tous nos vœux et espérons que la roue du destin le ramènera parmi nous.

118. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*): Je remercie le représentant de l'Inde de ses aimables paroles.

119. L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

120. M. PETRIĆ (Yougoslavie) (*interprétation de l'anglais*): Qu'on me permette tout d'abord de dire toute la satisfaction que nous éprouvons à voir notre nouveau collègue, l'ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Son Excellence Oleg Alexandrovitch Troyanovsky, assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. J'ai donc le privilège, Monsieur l'ambassadeur, au nom de la délégation yougoslave, de vous souhaiter la bienvenue. Je suis certain que votre expérience, vos talents de diplomate et vos qualités éprouvées aideront le Conseil sous votre direction à s'acquitter des tâches à lui confiées ce mois-ci. Je suis sûr que les relations amicales de fructueuse coopération existant entre nos deux délégations se poursuivront, continuant d'être ce qu'elles étaient pendant le mandat de votre devancier, l'ambassadeur Malik.

121. Simultanément, permettez-moi de rendre hommage au gouverneur Scranton, qui va nous quitter et qui savait défendre les intérêts des Etats-Unis de manière telle que nous pouvions conduire le dialogue sur un pied d'égalité et dans un esprit de respect mutuel. Nous lui faisons tous nos vœux de succès et de bonheur.

122. Je souhaite aussi la bienvenue au Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe, représentant d'un pays ami avec lequel la Yougoslavie entretient des relations fécondes et cordiales.

123. Le Conseil de sécurité est réuni pour examiner la plainte du Botswana contre le régime raciste illégal d'Ian Smith qui a attaqué son territoire entre le 17 et 19 décembre de l'année dernière. De l'avis de ma délégation, cette attaque, dans une région très tendue et à un moment crucial pour la décolonisation, met en danger la paix et la sécurité internationales non seulement en Afrique mais bien au-delà.

124. Les crimes commis par le régime d'Ian Smith contre le paisible Botswana démontrent clairement sa nature agressive. C'est là la dernière attaque en date dans une succession d'agressions odieuses contre le Mozambique et le Botswana, pour lesquelles le régime de Smith ne peut manquer d'être condamné par le Conseil de sécurité.

125. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale luttent contre la politique agressive du

régime minoritaire illégal d'Ian Smith depuis plus de 11 ans. Les sanctions économiques et autres imposées à ce régime par le Conseil de sécurité ont constitué une mesure très importante et, si elles avaient été rigoureusement appliquées par tous les Etats Membres, ce régime se serait effondré depuis longtemps.

126. Malgré les négociations de Genève sous la présidence de notre collègue l'ambassadeur Ivor Richard, représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, et malgré les efforts des mouvements de libération du Zimbabwe, des Etats de première ligne et de toute l'Afrique en vue d'aboutir, par des négociations, au gouvernement de la majorité au Zimbabwe, le régime raciste de Smith, tout en faisant grand état des négociations, viole, par ses actes d'agression, l'intégrité territoriale et la souveraineté des pays africains voisins, tuant des civils innocents et causant de graves dégâts matériels dans ces pays en développement.

127. Les crimes d'agression contre le Mozambique et le Botswana, par lesquels Smith cherche à arrêter le processus irréversible de l'élimination de la politique raciste, ne mèneront à rien. Ils montrent que les jours de ce système d'esclavage sont comptés et que la lutte du peuple du Zimbabwe aboutira à sa décolonisation et à sa libération. La Conférence de Genève offre également la possibilité de parvenir au gouvernement de la majorité au Zimbabwe par des voies pacifiques. En menaçant d'autres Etats africains indépendants, le régime raciste ne fera qu'accélérer et renforcer la lutte armée de la population, que ni Smith ni d'autres puissances coloniales beaucoup plus fortes n'ont réussi à écraser.

128. La Conférence des pays non alignés à Colombo et la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Maurice ont évalué correctement l'importance de la lutte des peuples opprimés d'Afrique australe contre les régimes racistes de Smith et de Vorster et, en ce sens, ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne davantage encore les mouvements de libération et les pays voisins dans leur lutte pour l'élimination du racisme et de l'*apartheid* en Afrique australe.

129. La Yougoslavie a d'étroites relations d'amitié et de coopération avec le Botswana. Ce pays africain indépendant et fier, même dans la situation difficile où il se trouve, encerclé pratiquement par les régimes racistes, mène une politique de paix et de non-alignement, et son sort est lié à l'élimination du colonialisme et du racisme en Afrique.

130. Mon pays tient en haute estime le Président du Botswana, sir Seretse Khama, qui mène résolument une politique constructive, comme le montre d'ailleurs le rôle remarquable joué par son pays dans le mouvement des pays non alignés et à l'Organisation de l'unité africaine. Dans le groupe des cinq pays de première ligne, le Botswana joue un rôle important aussi bien en ce qui concerne la lutte contre le colonialisme et le racisme en Afrique australe que dans tous les efforts constructifs tentés pour aboutir par des moyens pacifiques à la libération des peuples d'Afrique australe de la domination coloniale et du racisme.

131. De l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité doit condamner fermement l'agression d'Ian Smith contre le

Botswana et prendre des mesures énergiques contre ce régime raciste. De même, nous estimons qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble d'accorder toute assistance au Botswana pour l'aider à surmonter toutes les conséquences des pressions, menaces, agressions armées et autres épreuves dont ce pays africain est victime du fait des agissements des racistes.

132. L'agression du régime illégal de Smith contre le Botswana prouve une fois de plus qu'il faut de toute urgence que le pouvoir passe au peuple du Zimbabwe et que le système raciste disparaisse de ce pays. Il y va de l'intérêt du Zimbabwe, de l'Afrique et du monde entier. Le Conseil de sécurité doit donc agir vite et énergiquement en l'occurrence afin d'accélérer le transfert du pouvoir au peuple du Zimbabwe et d'empêcher le renouvellement d'actes semblables de la part du régime illégal de Smith dans cette région de l'Afrique. Ainsi, à notre avis, le Conseil se montrera à la hauteur de ses responsabilités et répondra aux espoirs mis en lui.

133. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)*: Je remercie le représentant de la Yougoslavie des félicitations qu'il m'a aimablement adressées.

134. L'orateur suivant est le représentant de la Sierra Leone, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

135. *Mme GBUJAMA (Sierra Leone) [interprétation de l'anglais]*: C'est avec un vif plaisir, Monsieur le Président, que je m'associe à ceux qui vous ont adressé des félicitations à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Ma délégation est extrêmement heureuse de vous voir guider le Conseil pendant qu'il examine une situation très grave qui affecte un Etat d'Afrique australe, parce que votre pays n'a jamais manqué d'accorder un soutien actif, tant matériel que moral, à la cause de la liberté et de la justice en Afrique australe. Votre grande expérience de diplomate vous permettra assurément d'acheminer le débat vers une conclusion qui aura beaucoup de signification pour le Botswana, pour l'Afrique australe, pour le continent africain dans son ensemble et pour la paix et la sécurité du monde en général.

136. Nous saisissons également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Datcu de Roumanie, sous la présidence duquel des décisions d'importance vitale pour le bon fonctionnement de l'Organisation ont été adoptées à l'unanimité au cours du mois de décembre.

137. La question que le Conseil examine préoccupe sérieusement ma délégation en ce sens qu'il s'agit d'une question qui affecte la paix et la sécurité de l'Etat frère du Botswana. Il y a peu de temps, le Conseil a examiné une question semblable, à savoir l'agression de l'Afrique du Sud contre l'intégrité territoriale de la Zambie. Il semble que l'habitude s'établisse rapidement pour les régimes minoritaires d'Afrique australe de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté d'Etats indépendants de la région sans aucune raison, si ce n'est la manière dont ces Etats indépendants

ont manifesté leur engagement à l'égard de l'indépendance complète et inconditionnelle de cette partie de l'Afrique en donnant soutien aux combattants de la liberté et en accordant refuge et assistance aux victimes de l'oppression dans les divers territoires occupés. La Zambie et l'Angola ont été harcelés par l'Afrique du Sud, et le Mozambique et le Botswana ont tous deux été attaqués par la Rhodésie sous prétexte d'atteindre les camps d'entraînement des combattants de la liberté. Il est donc évident que l'agression contre le Botswana n'est pas un incident isolé mais fait partie d'un plan bien conçu destiné à maintenir la domination des minorités blanches en Afrique australe. Il s'ensuit que le Conseil ne doit pas laisser passer une autre occasion d'attaquer le problème à sa racine même.

138. Nous exprimons notre reconnaissance au Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe, qui, avec tant d'éloquence et tant de précision, a présenté une analyse détaillée du problème que connaît son pays [1983^e séance]. Les faits qu'il nous a révélés démontrent des actes patents d'agression contre un Etat épris de paix, un Etat qui n'a même pas d'armée pour se défendre.

139. Il est important que le Conseil note que les attaques les plus récentes ont été effectuées alors que se poursuivait la Conférence sur le Zimbabwe à Genève, ce qui montre bien le peu de sincérité que met le régime de Smith à accepter le gouvernement de la majorité. Cela montre plutôt que la Rhodésie n'hésitera devant rien pour maintenir aussi longtemps que possible le *statu quo*. Parce qu'il voit approcher rapidement la naissance inévitable du Zimbabwe, le régime de Smith est tellement désespéré et tellement effrayé qu'il a recouru à des attaques fiévreuses non pas contre des camps d'entraînements mais contre des camps de réfugiés, contre des hommes sans armes, des femmes et des enfants, y compris des mères avec leurs nourrissons qui ont fui l'oppression en Rhodésie, et contre des agriculteurs, des bergers et des policiers citoyens d'Etats voisins. Le Gouvernement rhodésien, en vertu d'une loi, a donné mandat à ses forces, dont notamment des unités de commandos spécialement formées, d'accomplir des missions de sabotage et de commettre des actes d'agression contre les Etats voisins. En raison du soutien qu'il apporte aux combattants de la liberté du Zimbabwe, le Botswana est devenu victime d'une situation de guerre avec la Rhodésie puisque le régime de Smith a déclaré zone de guerre l'ensemble de la frontière entre la Rhodésie et le Botswana qui s'étend sur 400 miles.

140. La chronologie des actes d'agression commis par la Rhodésie contre le Botswana a déjà été donnée par le Ministre des affaires extérieures du Botswana. Je me contenterai donc de révéler quelques points qui préoccupent hautement ma délégation. Le Ministre a déclaré qu'il y avait eu des violations réitérées de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Botswana depuis son indépendance en 1966. Ce n'est donc pas la première fois que la Rhodésie commet un acte de ce genre, mais nous sommes particulièrement inquiets parce que les incursions de la Rhodésie au Botswana sont devenues récemment plus fréquentes et plus graves. Le fait que la Rhodésie continue de harceler le Botswana et d'assassiner de sang-froid des citoyens de ce pays parce qu'elle compte sur sa suprématie militaire crée

une situation dangereuse et une menace à la paix et à la sécurité internationales. La Rhodésie, en fait, a déclaré qu'il y avait une zone de guerre avec le Botswana. Mais nous avons entendu de la bouche même du Ministre que le Botswana avait toujours été un Etat épris de paix et qu'il n'était pas du tout disposé à se battre. Le Botswana n'a pas d'armée. Qui plus est, le processus de développement d'un pays du tiers monde a été compromis en cette époque difficile par une guerre non provoquée de la part d'un régime rebelle. Il est donc nécessaire que le Conseil examine sérieusement la situation et donne au Botswana l'assistance financière nécessaire pour lui permettre d'empêcher le renouvellement d'actes de ce genre, d'assurer la sécurité de ses frontières et de maintenir son développement au niveau qu'il avait avant les attaques. Il convient également de prendre toutes les mesures voulues pour empêcher les régimes minoritaires de Rhodésie et d'Afrique du Sud de commettre de nouveaux actes d'agression contre tout Etat indépendant d'Afrique australe.

141. Ma délégation estime qu'un acte d'agression par un régime raciste minoritaire contre un Etat africain indépendant quel qu'il soit est un acte d'agression contre l'Afrique tout entière — en fait, contre tous les peuples épris de liberté. Mon gouvernement condamne avec véhémence tous ces actes d'agression contre un Etat africain frère, et il a donné sans la moindre équivoque son appui moral et une modeste assistance aux victimes de cette agression pour leur permettre de résister comme il convient. De même, mon gouvernement saisira toute occasion que lui donnera le Conseil, ou qui lui sera offerte ailleurs, pour donner l'assistance matérielle qui est à sa portée à la cause du Botswana.

142. En conclusion, ma délégation voudrait engager le Conseil à adopter une décision ferme et unanime conforme aux dispositions de la Charte, à condamner énergiquement tous les actes d'agression commis contre le Botswana par le régime illégal et raciste de Rhodésie, à condamner tous les actes de suppression, répression et oppression des régimes minoritaires racistes qui violent les droits fondamentaux et la liberté des peuples d'Afrique australe, à condamner les activités de tous les régimes qui, directement ou indirectement, donnent soutien et assistance militaire au régime illégal de Rhodésie, lui permettant ainsi de perpétuer ses activités d'agression et de défier en toute impunité les décisions et résolutions de notre organisation, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir un soutien matériel et financier au Botswana afin de permettre à ce pays de poursuivre ses projets de développement, que les attaques de la Rhodésie ont interrompus.

143. Le crime du Botswana, selon la Rhodésie, a été de soutenir sans faiblesse la lutte de libération en Afrique australe. Mais nous sommes convaincus que le Botswana ne se laissera pas intimider et continuera de donner ce soutien à la lutte de libération et qu'aucun acte d'agression ou de chantage de la Rhodésie contre le Botswana n'empêchera la victoire inévitable du peuple du Zimbabwe. Ma délégation rend hommage au président Seretse Khama pour son engagement personnel et celui de son gouvernement et de son peuple à l'égard de la liberté.

144. Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer solennellement sa foi dans les droits inaliénables du peuple

du Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance en Rhodésie sur la base du gouvernement de la majorité.

145. Je tiens à remercier très sincèrement tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir fait droit à la demande de ma délégation de participer à cet important débat.

146. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): Je remercie la représentante de la Sierra Leone des paroles aimables qu'elle a eues à l'égard de mon pays ainsi que des félicitations qu'elle m'a adressées. J'ai eu un plaisir particulier à les entendre de sa bouche.

147. J'invite maintenant le représentant du Kenya à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

148. **M. KASINA (Kenya)** [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de l'occasion que vous me donnez de prendre la parole devant le Conseil sur une question qui est extrêmement grave et suscite actuellement l'inquiétude en Afrique australe. Avant d'aller plus loin, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil à un moment où celui-ci est saisi d'une question grave pour notre continent. Je vous remercie de la célérité avec laquelle vous avez convoqué cette réunion, comme vous le demandait le Botswana, soutenu par le groupe africain.

149. La question dont est saisi le Conseil aujourd'hui est un exemple caractérisé d'agression commise par le régime minoritaire raciste de Smith contre les Etats voisins. Le régime raciste de Rhodésie du Sud, qui a opprimé et continue d'opprimer la population noire du Zimbabwe, porte maintenant son agression au-delà de ses frontières. Nous ne connaissons que trop bien les nombreuses agressions commises par le régime raciste de Smith contre la Zambie, le Mozambique et l'Angola.

150. Nous avons entendu la déclaration éloquente du Ministre des affaires extérieures de la République du Botswana [*1983^e séance*], qui a cité de nombreux actes d'agression commis par le régime de la Rhodésie du Sud contre le peuple de la République du Botswana. L'intégrité territoriale du Botswana est violée par les forces de sécurité de la Rhodésie du Sud. Comme le Ministre des affaires extérieures du Botswana en a informé le Conseil et aussi d'après les nouvelles que nous lisons dans les journaux, ces incidents ont entraîné, de la part des forces armées rhodésiennes, des assassinats, des incendies criminels, des enlèvements et la destruction de biens.

151. Ces dernières agressions de la Rhodésie du Sud contre le Botswana nous prouvent sans l'ombre d'un doute que le régime raciste de Rhodésie, loin de rechercher la paix, veut perpétuer son régime illégal et continuer à opprimer la majorité de la population. Pour y parvenir, le régime a essayé d'effrayer et d'intimider les Etats indépendants voisins et s'est même livré à des agressions contre eux. C'est ainsi que les habitants de la Zambie, du Mozambique et du Botswana ont souvent été en butte à des incursions barbares lancées par le régime de Smith. Nous félicitons les peuples et les gouvernements de ces pays des positions qu'ils ont

adoptées et du courage dont ils ont fait preuve en refusant de se laisser intimider par le régime raciste.

152. Nous savons pertinemment pourquoi le régime raciste de Smith s'est lancé dans ces attaques contre le Botswana. La République du Botswana a déclaré sans équivoque qu'elle entendait accorder l'asile politique à ceux qui fuient l'oppression qui sévit dans les Etats à régime minoritaire d'Afrique australe. Le harcèlement et l'intimidation que pratique le régime rhodésien représentent une tentative en vue de forcer le Botswana à renoncer à cette noble attitude. Mon pays voudrait rendre hommage au peuple et au Gouvernement du Botswana pour le courage dont ils ont fait preuve dans la défense de ce principe malgré les agressions flagrantes du régime de Smith. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir moral d'aider ceux qui, en Afrique australe, fuient l'oppression des régimes racistes.

153. Le régime raciste, qui n'est reconnu juridiquement nulle part, commence à comprendre que ses jours sont comptés. Du fait de la pression grandissante des mouvements de libération et de la condamnation internationale, le régime est désespéré; il agit donc comme un désespéré et de façon toujours plus inhumaine. A cette étape critique, la communauté mondiale ne doit pas tolérer que ce régime continue d'opprimer le peuple du Zimbabwe et les Etats voisins. A notre avis, le moment est venu de forcer le régime de Smith à reconnaître que le peuple africain du Zimbabwe n'acceptera qu'une chose: le gouvernement de la majorité au Zimbabwe. La clique de Smith doit comprendre qu'elle ne pourra pas berner le peuple du Zimbabwe au cours des pourparlers constitutionnels qui ont actuellement lieu. Smith a montré, même en cette heure tardive, qu'il n'était pas prêt à accepter le principe du gouvernement de la majorité pour le peuple du Zimbabwe. Les tactiques qu'il emploie dans les négociations constitutionnelles en cours nous sont bien connues. Il veut perpétuer le régime minoritaire blanc aussi longtemps que possible.

154. Le peuple du Botswana, comme les peuples frères de la Zambie et du Mozambique, donne un exemple à la communauté internationale en refusant de plier sous la pression des régimes racistes. Ce faisant, il a, nous le savons, consenti d'énormes sacrifices. Le Botswana est pris à partie par la Rhodésie parce qu'il accorde l'asile politique aux réfugiés venant de Rhodésie. Le Botswana, comme nous l'a dit son ministre des affaires extérieures, est résolu à ne jamais renoncer à sa position, en dépit de toutes les difficultés qui découlent de cette noble politique. Parce qu'il défend cette politique, le Botswana se trouve maintenant face à un état de guerre avec la Rhodésie du Sud. En fait, la Rhodésie a déclaré zone de guerre la frontière avec le Botswana. Le Conseil de sécurité doit voir dans cette question une menace à la paix et agir rapidement, pendant qu'il en est encore temps. La situation mérite l'attention du Conseil sans plus de retard.

155. En présentant le dossier de son pays au Conseil de sécurité, le Ministre des affaires extérieures du Botswana a adressé un appel au Conseil et à la communauté internationale pour qu'ils accordent une assistance financière au Botswana en raison du bouleversement économique provoqué par l'état de guerre avec la Rhodésie du Sud.

Nous demandons instamment que toute l'assistance voulue soit fournie au Botswana pour qu'il puisse se défendre contre les actes d'agression commis par la clique de Smith. Nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale dans son ensemble de venir en aide au Botswana afin que ce pays puisse relever les défis de l'impérialisme et du racisme.

156. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): Je remercie le représentant du Kenya de ses aimables paroles.

157. **M. SCRANTON** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Pour parler comme l'a fait le Président des Etats-Unis, ces observations seront les dernières que je ferai à l'Organisation des Nations — ou du moins peut-être.

158. Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de cet organe important et à vous assurer de la coopération de ma délégation. Comme je l'ai dit au cours de nos récentes consultations, je me souviens très bien de votre activité à Camp David, à l'époque du fameux "esprit de Camp David", et de la réputation que vous aviez alors, et que vous avez toujours, d'être non seulement un travailleur assidu et efficace mais aussi un éminent linguiste qui parle anglais mieux que beaucoup d'Anglais et qui connaît notre langue vernaculaire mieux que nous, "tourmenteurs" de la langue anglaise.

159. De même, je tiens à remercier l'ambassadeur Datcu de la façon remarquable dont il a présidé le Conseil en décembre. Bien que je ne fasse partie du Conseil que depuis très peu de temps, je dois dire que personne ne l'a dirigé plus efficacement que l'ambassadeur Datcu, et, comme je le lui ai dit personnellement, son rôle lors de la récente réélection du Secrétaire général a été vraiment remarquable; même dans ma propre circonscription de Pennsylvanie, une telle élection aurait sans doute nécessité au moins 16 scrutins !

160. Ce m'est un plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité — nos amis du Canada, de l'Inde, de Maurice, de la République fédérale d'Allemagne et du Venezuela. Nous savons qu'ils ajouteront considérablement à l'efficacité de cet organe dans ses délibérations.

161. Je ne saurais manquer de mentionner ceux qui viennent de quitter cet organe. Les ambassadeurs Jackson, Vinci, Abe, Salim et Rydbeck sont tous des hommes exceptionnels et d'éminents diplomates qui ont servi tant leurs pays que le Conseil de sécurité de façon très méritoire. Si l'on veut bien me le pardonner, je ferai une observation personnelle sur certains changements survenus ici. Etant assis précédemment à côté de mon ami l'ambassadeur Salim, et seulement à un siège de l'ambassadeur Richard, j'ai pu constater une grande différence : il semble que cette profusion de senteurs embaumées qui était leur contribution particulière à la pollution — je veux parler de leurs cigares — ait disparu.

162. J'en viens maintenant à la question dont nous sommes saisis. La véritable solution de ce problème et de nombreux autres problèmes qui se sont posés du fait des

relations entre les proches voisins de l'actuel régime illégal de Rhodésie du Sud est manifestement une transition vers le gouvernement par la majorité dans ce pays dès que possible et avec le minimum de violence et de souffrances. Les négociations extrêmement importantes et difficiles qui sont en cours pour parvenir à cet objectif ont été entreprises par le Royaume-Uni et sont menées par notre ami et collègue, l'ambassadeur Richard. Ces négociations et les résultats que nous en espérons — c'est-à-dire le gouvernement par la majorité en Rhodésie du Sud — sont un véritable test pour les pays et les personnalités qui y participent directement, de même qu'ils sont un test pour l'Organisation des Nations Unies et pour les membres du Conseil de sécurité.

163. Le Gouvernement des Etats-Unis a à maintes reprises donné au Gouvernement du Royaume-Uni l'assurance de son appui total dans les efforts que ce dernier a entrepris pour asseoir le gouvernement de la majorité en Rhodésie du Sud. Nous considérons ces efforts comme étant d'une importance capitale. Ma délégation a donc reçu pour instructions de suivre et d'appuyer le Royaume-Uni dans la question dont s'occupe actuellement le Conseil, en vertu même des efforts dont je viens de parler.

164. Je ne voudrais pas conclure sur ce point sans dissiper tout malentendu qui pourrait exister quant aux préoccupations profondes qui sont les nôtres à l'égard de ce problème. J'ai été extrêmement impressionné par la manière dont le Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe, a présenté hier son dossier [*1983^e séance*], c'est-à-dire tant par l'exposé même des faits que par l'objectivité dont il a fait preuve. Mon gouvernement et moi-même estimons très sincèrement que ce qui préoccupe en ce moment le Botswana doit tous nous préoccuper. Les Etats-Unis ont, dans le passé, apporté une aide au développement du Botswana, et ils continueront de le faire. Mon gouvernement continuera d'entretenir d'étroites relations avec le peuple et le Gouvernement du Botswana, ainsi que de travailler à un règlement politique pacifique en Afrique australe permettant de garantir l'indépendance et l'intégrité du Botswana.

165. En juin dernier, j'ai eu ce que je considère comme le grand privilège de visiter Gaborone et d'y rencontrer le président Khama ainsi que plusieurs membres de son cabinet pour discuter avec eux les problèmes qui se posent à leur pays et à l'Afrique australe en général. Je puis dire que j'ai, pour le moins, été profondément impressionné par leur détermination de trouver des solutions aux problèmes intérieurs du Botswana ainsi qu'aux problèmes qui se posent à l'Afrique australe en général. A mes yeux, le président Khama est un dirigeant de première grandeur, un homme animé de principes très élevés et qui, avec une profonde conviction, travaille sans relâche au service d'une société multiraciale pacifique dans un pays doté d'un gouvernement démocratique.

166. Bien qu'assez étendu géographiquement, le Botswana n'a qu'une population réduite. Mais, comme nombre de petits pays, grâce aux personnes éminentes qui le dirigent ainsi qu'à une population dévouée, il joue un rôle important en Afrique australe et, si nous cherchions tous à accorder à ce pays toute l'attention qu'il mérite, nous verrions qu'il

peut jouer un rôle non moins marquant sur la scène mondiale. J'attends avec impatience le jour où l'avènement du gouvernement de la majorité en Rhodésie du Sud mettra fin aux frictions constantes qui ont actuellement lieu entre ces deux pays et je réaffirme l'engagement du Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de cet objectif.

167. Enfin, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude pour toutes les paroles aimables qui m'ont été adressées au cours de ce débat. Je quitterai le Conseil dans quelques jours, mais j'en garderai le plus chaleureux souvenir, ainsi que de tous ceux qui se trouvent ici et de l'Organisation des Nations Unies en général.

168. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): Je remercie le représentant des Etats-Unis de ses aimables paroles. Puisqu'il a eu la bonté de parler de mes capacités linguistiques, je n'ai pas d'autre choix que de dire maintenant quelques mots en anglais.

[L'orateur poursuit en anglais.]

169. Je tiens à adresser quelques mots au gouverneur Scranton, notre distingué collègue le représentant des Etats-Unis. Les membres du Conseil de sécurité, malgré le

temps relativement court pendant lequel ils ont l'occasion de travailler avec lui, ont pu admirer ses hautes qualités personnelles ainsi que ses talents de diplomate, toutes choses qui lui ont permis d'apporter une contribution précieuse aux travaux du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Ce fait a trouvé sa confirmation dans les paroles très chaleureuses prononcées au sujet du gouverneur Scranton par les représentants de nombreux Etats Membres. Je ne puis qu'exprimer mon regret de n'avoir pas eu l'occasion de siéger à la même table que lui plus longtemps. Peut-être aurons-nous la possibilité plus tard de nous asseoir ensemble à des tables de dîner. Nous souhaitons sincèrement au gouverneur et à Mme Scranton bonne santé et bonheur.

170. Je voudrais également profiter de l'occasion pour formuler l'espoir que les relations entre nos deux pays, l'Union soviétique et les Etats-Unis, continueront de se développer, aux Nations Unies et ailleurs, pour le bien de la paix et la cause de la détente internationale. Nous sommes convaincus que le renforcement de la paix qui en résulterait répondrait aux intérêts de tous les pays.

La séance est levée à 18 h 25.